

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-023**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GÜITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**ELECTION de DEUX ADJOINTS**

Exposé du Maire:

Mme Chantal BADENCO, 3<sup>ème</sup> Adjoint et M. Louis CANDAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint, cessent leur fonction d'Adjoint au Maire et restent Conseiller Municipal. Le Préfet a été régulièrement informé et a accepté le 9 mai 2011 leur démission. Préalablement à l'élection des deux nouveaux Adjoints, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien du nombre de 7 Adjoints, conformément à sa délibération du 16 mars 2008.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De pourvoir à la vacance des postes de deux Adjoints et maintenir ainsi le nombre d'adjoints à 7.
- De décider que les deux adjoints nouvellement élus prendront rang dans l'ordre du tableau, à la suite de tous les autres (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rang) et qu'il s'opèrera un décalage de chaque adjoint vers le rang immédiatement supérieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Pour : 27 Ne prennent pas part au vote : 2, M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat.

- **Décide de pourvoir à la vacance de deux postes d'adjoints pour maintenir le nombre d'adjoints à 7.**

- **Décide que les adjoints nouvellement élus occuperont le 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau.**

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. invite le Conseil Municipal à procéder, sous sa présidence, à l'élection au scrutin secret de deux adjoints:

Mlle Sarah DUCO et M. Jacques LABE sont désignés en qualité d'assesseur.

### **ELECTION du 6<sup>ème</sup> ADJOINT**

**Mme Simone GASQUET**

**Mme Annie AGUADO**

Ayant fait acte de candidature,

#### **Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin:**

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de votants :	27 (M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat ne prennent pas part au vote)
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14
Ont obtenu :	
<b>Mme Simone GASQUET</b>	<b>23 voix</b>
<b>Mme Annie AGUADO</b>	<b>4 voix</b>

**Mme Simone GASQUET est proclamée sixième adjoint et immédiatement installée.**

### **ELECTION du 7<sup>ème</sup> ADJOINT**

**M. Emmanuel ALONSO**

**Mme Françoise MAZOUÉ**

Ayant fait acte de candidature,

#### **Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin:**

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de votants :	27 (M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat ne prennent pas part au vote)
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

**M. Emmanuel ALONSO**

**23 voix**

**Mme Françoise MAZOUÉ**

**4 voix**

**M. Emmanuel ALONSO est proclamé septième adjoint et immédiatement installé.**

P.C.C.

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-024**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GUITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Indemnité de fonction des deux nouveaux adjoints**

Vu l'article L 2123-20 et suivants du C.G.C.T.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/03/2008 fixant les indemnités de fonction des élus,



**Le Conseil municipal, décide,**

Pour : 23 , Abstentions 4 ( MM.Lacabanne-Boyrie-Mmes Aguado-Mazoué)-

Refus de vote 2 M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat)

- que les deux adjoints élus le 6/06/2011 percevront une indemnité de fonction calculée conformément à la délibération du conseil municipal du 25/03/2008, soit 23,77 % de l'indice brut 1015.

P.C.C.

Le Maire,   
  
Yannick BOUBÉE.

10 JUN 2011

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-025**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GÜITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURET pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Tarbes-  
Ossun-Lourdes**

Exposé du rapporteur :

Le projet de SCOT a été arrêté le 6 janvier 2011 par le Syndicat Mixte qui le porte. La consultation porte sur l'ensemble des documents rédigés : Diagnostic initial, Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), Document d'orientations Générales (DOG). Seul le DOG est opposable, et les Plans Locaux d'Urbanisme devront être compatibles avec ce document.

Globalement, nous n'avons pas d'observations significatives sur les orientations générales concernant le territoire Aureilhanais, à l'exception de deux points :

- Le tracé du contournement Est de l'agglomération : en l'état actuel du document, un tracé précis est arrêté, sans que les faisabilités technique et politique ne soient confirmées ; quel est le sens de cette précision, attendu que :

- Aucun maître d'ouvrage (actuel l'Etat, ou probable le Conseil Général) n'a pris de position ferme sur ce dossier : le problème du trafic élevé sur la RN21, en particulier le nombre considérable de poids lourds, est réel et a atteint aujourd'hui un niveau intolérable en terme de nuisances de toutes sortes. Les possibilités intéressantes du fret ferroviaire sont très insuffisamment utilisées, avec les conséquences néfastes que cela engendre, ici comme ailleurs.

Au plan local, l'Etat vient de fortement accompagner les particuliers riverains par l'isolation phonique de leurs logements. La Commune a dû programmer en 2010 et 2011 des travaux coûteux pour les deux écoles situées de part et d'autre, tant les conditions d'enseignements étaient devenues impossibles. Une solution est réclamée par les élus d'Aureilhan en termes d'orientation d'aménagement ou de solutions efficaces (suite à la réalisation de la rocade

Nord-Ouest, engager sans délai le barreau nord avec, au terme de cet aménagement routier, le renvoi du flux des véhicules vers la route de Bordeaux ou autres destinations, ...) ou, **in fine** boucler le contournement Est.

▫ A l'heure où nous révisons le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, cette question doit être traitée afin de ne pas inscrire sur le territoire d'Aureilhan une servitude qui n'aura éventuellement aucune utilité.

**En conséquence nous demandons à ce que le principe du contournement Est soit acté dans le DOG en terme d'orientation d'aménagement : un point de départ et un point d'arrivée rejoints par une flèche sans localisation précise.**

- La cartographie globale du projet manque de précision et de richesses et, pour Aureilhan :

▫ La vocation urbaine (rouge) de tout le territoire de la vallée alluviale de l'Adour n'est pas judicieuse : une coupure d'urbanisation au nord de la commune entre Aureilhan et Bours, puis entre Aureilhan et Orleix est souhaitable,

▫ Quelles orientations, complémentaires, nous sont fournies sur les trames vertes (de même que les trames bleues) : beaucoup trop limitées pour ce document et sa portée.

Les collectivités qui révisent ou élaborent un Plan Local d'Urbanisme (PLU) mesurent les exigences élevées des lois Grenelle (Trames Vertes et Bleues, consommation d'espaces agricoles, déplacements et énergie, ...). Ces mêmes exigences sont très faibles, voir absentes, des orientations du SCOT TOL qui renvoient aux communes l'application de ces principes.

Leur nécessaire prise en compte demandera un investissement important au syndicat mixte du SCOT TOL qui pourra anticiper ces différentes obligations.

Cet avis sera transmis à Monsieur le Président du SCOTTOL avec copie à Monsieur le Président du Grand Tarbes.

**Après délibération, le Conseil Municipal, approuve l'avis ci-dessus sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Tarbes-Ossun-Lourdes,**

Vote :

Pour : 17

Abstentions : 6 ( Mmes Gasquet- Badenco -MM. Rivière – Espejo – Larregola- Carrié)

Contre : 6 ( MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué – M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat).



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

10 JUN 2011

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-026**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBÉE – Annie GUITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Retrait de la délibération du 14/12/2007 sur l'application du (C.O.S.) 0  
sur les zones 1 Na et 2 Na du P.O.S.**

Monsieur le Maire indique que l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme est à la phase 2 « proposition d'un projet d'aménagement et de développement durable » (P.A.D.D.).

Par conséquent, au vu de l'avancée des études d'orientations d'aménagements du P.L.U., il propose de retirer la délibération du conseil municipal en date du 14/12/2007, portant application du (C.O.S.) 0 sur les zones 1 Na et 2 Na.

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

Pour : 23 - Abstentions : 6 ( MM. Lacabanne-Boyrie-Mmes Aguado-Mazoué- M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat)

- **Décide de retirer la délibération du conseil municipal des 14/12/2007 sus – visée.**

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-027**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GÜITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au Conseil Général au titre du F.A.R. 2011**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du F.A.R. 2011 pour des travaux de voirie et d'approuver le plan de financement ci-après :

Désignation travaux	coût estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
Travaux de voirie			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contre allée du cimetière Montagna, avenue Jean Jaurès</li> </ul>	20 000 ,00 €	Subvention du Conseil Général au titre du FAR 2011	24 000,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création d'un ilot séparateur, mise en sécurité des cyclistes, enrobé</li> <li>■ Travaux de point à temps</li> <li>■ Travaux de réfection de chemins ruraux</li> </ul>	40 000,00 € 10 000,00 €	Fonds propres de la Commune	46 000,00 €
Total HT	70 000,00 €		70 000,00 €



**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,**

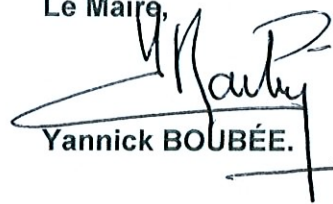
**Pour 27 – Abstentions 2 (M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat) Contre 0**

- **accepte de réaliser ces travaux et approuve le plan de financement ci-dessus.**

P.C.C.

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-028**

Date de la convocation : 30/05/2011  
Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GUITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Subvention à la SARL CLAUDINE FLEURS dans le cadre de l'O.C.U.  
pour des travaux de rénovation de façade commerciale**

Dans le cadre de l'Opération Collective Urbaine – Requalification et modernisation des espaces commerciaux du quartier Nord et du quartier Centre Est, la SARL CLAUDINE Fleurs, a engagé des travaux de rénovation de la façade du commerce, 4 avenue des Sports à Aureilhan.

Vu la convention de l'Opération Collective Urbaine, pour redynamiser le quartier du Bout du Pont,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2/12/2008, portant requalification et modernisation des espaces commerciaux du quartier Centre Est,

Vu la demande de subvention sollicitée par la SARL CLAUDINE FLEURS, au titre d'une rénovation de la façade du commerce 4 avenue des Sports à AUREILHAN, pour un montant de travaux subventionné de 48 837,37 € hors taxes,

Considérant que la Commune fait l'avance de la subvention à la SARL Claudine Fleurs et encaissera ensuite la subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services Artisanat et Commerce),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Vote :**

**Article 1 :** approuve la subvention d'un montant de 14 651.21 € à la SARL CLAUDINE FLEURS qui a engagé un projet de rénovation de la façade du commerce 4 avenue des Sports à AUREILHAN.

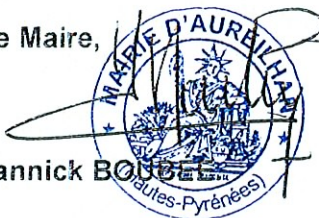
Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception des factures acquittées. Les crédits sont prévus à l'opération 113 « ORU centre Est » article 2042.

---

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-029**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GUIITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURET pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Cession de terrain par l'Association Diocésaine**

Dans le cadre de la reconstruction du bâtiment culturel, lotissement du Moulin, il y a lieu de régulariser la cession de la parcelle correspondant à une partie de l'emprise de voie devant cet immeuble.

Après arpentage effectué par un géomètre-expert, l'Association Diocésaine de Tarbes et Lourdes cède à titre gratuit à la Commune la parcelle cadastrée section AM n° 344 de 95 m2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'acte authentifiant cette cession et les pièces s'y rapportant.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

10 JUIN 2011

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 JUIN 2011

**Délibération n° 2011-030**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GÜITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURET pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Marchés de travaux de réhabilitation de l'Ecole Lamartine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Exposé :

Monsieur le Maire indique que des travaux de réhabilitation vont être réalisés pendant les vacances scolaires à l'Ecole Lamartine qui consistent à :

- ⊕ La mise aux normes de l'électricité basse tension et courants faibles,
- ⊕ La mise aux normes de la plomberie et chauffage
- ⊕ La mise en œuvre de menuiserie extérieure (ensemble de l'immeuble),
- ⊕ La reprise et remise en état des menuiseries intérieures,
- ⊕ La réalisation de faux plafonds,
- ⊕ L'amélioration des sols.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date des 15 et 24 mars 2011.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ approuve l'attribution des marchés,
- ↳ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises indiquées ci-après :

LOT	Montant base HT	Option
lot n° 1 - Menuiseries extérieures entreprise LABASTERE	60 000,00 €	- €
lot n° 2 - Menuiseries intérieures Entreprise LERDA	16 022,00 €	- €
lot n° 3 - Plâtrerie isolation Entreprise PARDINA	21 400,00 €	- €
lot n° 4 - Plomberie-sanitaire A.P.I.C.S. Adour plomberie installation	20 959,86 €	- €
Lot n° 5 - Electricité Electronic Services	54 500,00 €	- €
lot n° 6 - Peintures Entreprise CADOREL	33 170,80 €	17 997,60 €
lot n° 7 - Sols souples Entreprise CUELHO	22 326,75 €	- €
lot n° 8- Carrelage – faïences Entreprise CADOREL	544,00 €	- €

Hors Taxes	228 923,41 €	17 997,60 €
TVA 19.6%	44 868,99 €	3 527,53 €
TTC	273 792,40 €	21 525,13 €

Le montant total des marchés s'élève à 246 921,01 € HT, soit 295 317.53 € TTC.

↳ dit que le montant de la dépense à engager au titre de ces marchés est prévu à l'opération 104 « Bâtiments », article 2313, du budget de l'exercice.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

10 JUIN 2011

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 JUIN 2011**

**Délibération n° 2011-031**

Date de la convocation : 30/05/2011

Date de la publication : 09/06/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire- Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA – Manuel ESPEJO- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE .

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET pouvoir à Yannick BOUBEE – Annie GUITTARD pouvoir à Pierre FAURE- Audrey MAUHOURAT pouvoir à Jacques LAPALISSE.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Opération d'acquisition du Hameau des Joulanes**

**Exposé de Monsieur le Maire** :

L'amélioration du cadre de vie du Quartier des Cèdres constitue une priorité pour la municipalité.

C'est la raison pour laquelle, nous travaillons depuis maintenant 2 ans ½ , avec les différents services de l'État (D.D.T, D.R.E.A.L., D.D.A.S.S, D.D.S.P.), les services sociaux du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et les bailleurs sociaux PROMOLOGIS, O.P.H. 65, SEMI. Ce travail collectif est facilité par le soutien actif de Monsieur Le Préfet du Département.

Conscients de la fragilité des rapports existants entre les habitants de ce quartier et des problèmes induits par la présence du « Hameau de JOULANES », notre volonté est de restructurer ce quartier. Nous sommes convaincus que cette restructuration ne pourra se faire de façon pertinente qu'après avoir traité définitivement le devenir du Hameau de JOULANES, propriété privée appartenant aux indivis PLANA-CAUMONT.

Par courrier en date du 28 avril 2011 les indivis PLANA-CAUMONT ont manifesté leur intention de vendre le Hameau des Joulanes à la Commune moyennant la somme de 550 000 euros.

Nous souhaitons initier un projet de déconstruction de cette résidence privée et y reconstruire un ensemble de logements locatifs plus respectueux des personnes, qui « maille » et s'intègre totalement dans le quartier.

Ce projet est doublement complexe du fait de son caractère particulier puisque le hameau de JOULANES est une propriété privée ; par ailleurs, il faut, avant l'opération de déconstruction, organiser dignement le relogement des familles présentes sur le site.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues en Préfecture, en présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, des représentants du Comité Logement et des services sociaux du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, des représentants des bailleurs sociaux Promologis, Office Public de l'Habitat 65 , SEMI, et du représentant de la municipalité, pour mettre en œuvre un plan d'action permettant le relogement des familles.

Pour mener à bien cette démarche, la Commune achètera la totalité des bâtiments aux indivis PLANA-CAUMON, propriétaires. Après avoir procédé à la déconstruction des bâtiments existants et à la viabilisation du terrain, la Commune vendra ce foncier à la société PROMOLOGIS qui s'est engagée à reconstruire 23 logements locatifs individuels (19 PLUS et 4 PLAI ressources).

Cette opération sociale et financière importante permettra une amélioration incontestable des conditions de vie des habitants.

Par courrier en date du 19 mai 2011, PROMOLOGIS confirme son projet de construction de 23 logements locatifs individuels dont 19 PLUS et 4 PLAI ressources.

A titre d'information, le prix de revient de la construction des 23 logements sociaux par la Société PROMOLOGIS est estimé à 2 967 765 € hors taxes ( 3 120 426 € TTC).

L'acquisition de la propriété PLANA-CAUMONT est évaluée à 550 000€, les frais de notaire à 7 600 €, les frais de déconstruction, de V.R.D. et honoraires sont estimés à 400 700 € hors taxes. La Commune devra donc s'acquitter de 958 300 € hors taxes.

Pour financer cette opération, la Commune peut obtenir les aides suivantes :

- D.E.T.R. :	150 000 €
- FAU :	210 000 €
- Grand Tarbes	<u>17 549 €</u>
Total :	377 549 €

À cela, il convient de rajouter une part de Fonds propres de la Commune de 50 000 euros.

La différence entre le coût du terrain viabilisé (958 300 €) et le montant cumulé des aides et de la participation de la Commune (427 549 €), à savoir 530 751 €, correspond au prix de vente du terrain viabilisé à la société PROMOLOGIS qui en a accepté les conditions.

#### **Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

☞ valide le bien fondé de cette opération et approuve le projet de réalisation de 23 logements individuels locatifs comprenant 4 PLAI ressources et 19 PLUS.

☞ s'engage à acheter pour un montant de 550 000 € hors frais de notaire, la propriété « Hameau de JOULANES » à l'indivision PLANA- CAUMONT.



↳ désigne Maître Jean-Marc NAVARRET, Notaire, pour établir l'acte notarié authentifiant cette acquisition et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

↳ s'engage à déconstruire les bâtiments existants et à viabiliser le terrain pour un montant de 400 700 € H.T.

↳ s'engage à apporter une somme de 50.000 € de fonds propres. Ces crédits sont prévus à l'opération 116 « Hameau des Joulanes », du budget 2011.

↳ s'engage dans cette opération à hauteur de 958 300 € (y compris les frais notariés)

à la condition expresse que le financement annoncé :

- D.E.T.R. :	150.000 €
- FAU :	210 000 €
- Grand Tarbes	17 549 €

soit conforme au montage ci-dessus et que les aides annoncées pour un total de 377 549 € soient effectives.

↳ autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la propriété « Hameau de JOULANES » et à revendre le terrain viabilisé à PROMOLOGIS.

**Pour le financement de l'acquisition et la viabilisation du terrain,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

↳ autorise le Maire à solliciter l'attribution d'un concours, au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU), d'un montant de 210 000 €.

↳ autorise le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, l'attribution d'une aide au titre de la D.E.T.R. 2011, d'un montant de 150 000 €,

↳ autorise le Maire à solliciter, auprès du Président du Grand Tarbes, un fonds de concours d'un montant de 17 549 €, pour le surcoût foncier lié à la construction de 23 logements sociaux,

↳ autorise le Maire à procéder à la réalisation d'un prêt relais et/ou avance de trésorerie correspondant à l'achat foncier de l'immeuble et aux travaux de déconstruction et viabilisation, à signer le contrat et les autres pièces s'y rapportant.

P.C.C.



Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.